Envoyé en préfecture le 05/12/2024

11 0 DEC. 2024 Publié le

Reçu en préfecture le 05/12/2024

ID: 062-216209106-20241202-2024_216-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 décembre 2024

Nombre de Conseillers 33

Présents à la séance 26

Date d'affichage de la convocation 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 26 novembre 2024.

Etaient présents :

M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme. LOISEAU, M. ELAZOUZI, M. BARRE, Mme BOULART, M. SCALONE, Mme. BERTOUX, M. PERRIN, M. CORDONNIER, Mme. BREUVART PETITPAS, Mme. PHILIS. M. JEVTOVIC. M. SOLHEID. Mme. HARFAUX HAELEWYN, Mme. CHOCHOI, Mme. SOLER, M. DOUALLE. Mme. LEROY. M. DEKEYSER. Mme. GOTTRAND. M. DELESTREZ, Mme. CAPELLE, M. DANTEC, M. MAESEELE, Mme. HELLE

<u>Avaient donné pouvoir</u> :

Mme. BERROYER (a donné pouvoir à M. CORDONNIER), Mme. IMBERT (a donné pouvoir à M. GACQUERRE), Mme. BEIGNIER (a donné pouvoir à Mme BOULART), M. KWARTNIK (a donné pouvoir à M. GIBSON), M. BRIGE (a donné pouvoir à M. ELAZOUZI), M. SAINT-ANDRE (a donné pouvoir à Mme. CAPELLE)

Étaient absents :

M. DAEMS

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Alexandre MAESEELE, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

<u>OBJET</u> 14-01 COMITÉ CONSULTATIF PATRIMOINE MÉMOIRE ET TOURISME - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 1 0 DEC 2024

ID : 062-216209106-20241202-2024_216-DE

Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Service : PATRIMOINE

HISTORIQUE

Rapporteur: M.B

14-01 COMITÉ CONSULTATIF PATRIMOINE MÉMOIRE ET TOURISME -RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2143-2.

Vu la Loi n°92-125 d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ainsi que les textes subséquents,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 18 novembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Générale du 25 novembre 2024,

Considérant la délibération 4-03 du 5 juillet 2018, portant création du Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme, ainsi que la charte de fonctionnement,

Considérant la délibération 4-01 du 2 juillet 2019, actant la modification du représentant de l'Office Intercommunal de Tourisme de Béthune-Bruay,

Considérant que ce comité a été renouvelé pour la durée du mandat par délibération 1-03 du 5 octobre 2020,

Considérant la délibération 14-01 du 20 mars 2023, actant la modification du représentant de l'Association Les Amis du Musée de Béthune, du collège des techniciens et du collège des élus,

Considérant qu'un rapport annuel d'activité doit être adressé chaque année au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : prend acte du rapport annuel d'activité 2024 ci-annexé remis par le Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou

deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif pe l'application informatique «Télérecours citoyens» access www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 1 0 DEC. 2024

ID: 062-216209106-20241202-2024_216-DE

PREND ACTE

••••••

Fait en séance les jour, mois et an que dessus « Suivent les signatures » Pour extrait conforme

Olivier GACQUERRE Maire 4 déc. 2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

RAPPORT D'ACTIVITES

COMITE CONSULTATIF PATRIMOINE, MEMOIRE, TOURISME

ANNEE 2024

I – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme a été créée pour permettre aux élus et personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal, d'intervenir sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire.

II - LES OBJECTIFS

3 objectifs justifient la création du comité :

- 1. Mettre en place un dispositif d'écoute
- 2. Etablir un dispositif de dialogue et de débats
- 3. Renforcer la démocratie locale

III - COMPOSITION ET INSTALLATION DU COMITE

Ce comité se compose de 16 (seize) membres dont :

- Un collège d'élus composé de 6 (six) membres (4 élus de la majorité municipale et 2 élus de l'opposition)
- Un collège de 6 (six) représentants d'associations béthunoises, dont le domaine d'activités est lié au patrimoine et à l'histoire
- Un collège de 3 techniciens de la Ville de Béthune (Direction adjointe en charge du Patrimoine Historique, Direction Maîtrise d'Ouvrage / Conduite d'Opération / Gestion du Patrimoine), ainsi qu'un représentant de l'office intercommunal de tourisme de Béthune-Bruay. Des personnalités extérieures pouvant être invitées à titre d'experts.

Une charte de fonctionnement régit le fonctionnement du comité.

IV - ACTES DELIBERATIFS

- Conseil Municipal du 5 juillet 2018 Délibération n°4-03 création du Comité Patrimoine Mémoire et Tourisme
- Conseil Municipal du 2 juillet 2019 Délibération n°4-01 Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme – Modification du représentant de l'Office Intercommunal de Tourisme de Béthune-Bruay

- Conseil Municipal du 10 décembre 2019- Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme - Rapport annuel d'activité 2018-2019
- Conseil municipal du 5 octobre 2020- Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme -Désignation des représentants
- Conseil municipal du 20 mars 2023-Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme Modification du représentant de l'association des Amis du Musée de Béthune et de l'estracelles à Beuvry, du collège des techniciens et du collège des élus
- Conseil Municipal du 4 décembre 2023- Comité Consultatif Patrimoine Mémoire et Tourisme Rapport annuel d'activité 2023

V - REUNION

Réunion du 15 février 2024 : Thématiques abordées

1/ Projet de mise en valeur du cimetière Nord phase 2

Retour sur la première phase de la mise en récit du cimetière Nord lors des Journées du patrimoine.

La phase 2 avec les totems historiques, une nouvelle plaquette sera inaugurée le 24 mai 2024

2/ Restauration au cimetière Nord

L'idée est de recenser les éléments en péril au cimetière Nord afin de prioriser la restauration. Les participants émettent différentes idées :

Madame Bertoux évoque l'exemple du cimetière du Père Lachaise avec des chapelles restaurées qui accueillent des urnes funéraires.

Pour sauver les chapelles, il est possible de solliciter l'aide d'élèves compagnon du Tour de France à Arras, idée de chantier école

Il est proposé aux membres de se réunir durant le trimestre 1 au cimetière afin de sélectionner concrètement les éléments à restaurer/sauver

3/ Programmation de l'office de tourisme en lien avec le patrimoine

L'office propose une riche programmation à Béthune.

Au niveau du beffroi, succès des visites cet été: 1257 visiteurs en 2023

Visites classiques beffroi (samedi AM): 477 visiteurs

Visites thématiques (apéros...)! 208 visiteurs en 2023

Visites VIP (visite imaginée pour Vous): 16 visites en 2023

Autres visites de l'office

- Visites guidées au tribunal judicaire
- Portes ouvertes à l'hôtel de ville
- Béthune art déco
- En Voiture, balades en voiture de collection

4/ Autres projets 2024 en lien avec le patrimoine

Les actions prévues en 2024 de la Direction en charge du patrimoine historique sont partagées avec les membres du comité :

22 mars : inauguration de l'expo Kijno 24 mai : inauguration projet cimetière Nord

25 mai: mapping

21 et 22 septembre : Journées du patrimoine

Septembre 2024 : exposition sur la batellerie (Musée)

6 concerts de carillon par an

5/ Questions diverses

André Delhaye insiste sur la nécessité de récupérer le carillon mobile Saint Christophe Il signale l'état préoccupant d'un balcon près de l'Hôtel de Ville Attention aux enseignes qui sont régulièrement en anglais

La question du devenir du Musée est aussi évoquée. Suite à un courrier à Monsieur le Maire, l'association des Amis du Musée devrait être reçue prochainement

Monsieur Lugez signale lui l'état de la marquise du restaurant L'EPOQUE - face à la sortie de la gare

Travaux église saint Vaast :

Madame Bertoux explique le projet de rénovation de l'église. Des subventions DRAC sont attendues en 2025.

Les travaux devraient débuter en avril 24 avec recherche de subventions. Contact en cours avec la DRAC pour l'ingénierie technique

Visite au cimetière Nord le 12 mars 2024

Thèmes abordés:

- 1/ Action de restauration du carré des sœurs
- 2/ Action de restauration à venir dans le cimetière Nord